



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épaves

Question écrite n° 91514

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff alerte M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les pollutions que subissent les habitants de Limay, dans les Yvelines, du fait des activités de la société Guy Dauphin environnement (GDE). Cette entreprise recycle les métaux des véhicules envoyés à la casse. À cet effet, elle est dotée d'un broyeur à métaux important, l'un des plus puissants d'Europe. Or cette société effectuerait les broyages de véhicules sans dépollution préalable. Les métaux broyés s'échauffant fortement, il s'ensuit des explosions, dues aux carburants résiduels, et des incendies avec brûlage d'huiles, de plastiques et ce, *a priori*, sans filtrage des fumées. La préfecture, alertée, a signé une mise en demeure en juillet 2009 afin que les véhicules soient dépollués avant broyage. Toutefois, GDE continuerait à polluer le secteur avec des fumées nocives et des nuisances pour les riverains telles que les fumées et le bruit. Aussi, le site suscite l'inquiétude des riverains. C'est pourquoi elle lui demande de faire en sorte que la réglementation soit appliquée et que, dans l'attente de ce respect, un arrêté préfectoral d'interdiction de broyage soit envisagé dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91514

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11530

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)